

Ajournement du 26 mai 2015

À cet ajournement tenu le vingt sixième jour du mois de mai de l'an deux mille quinze étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Ouverture des soumissions des architectes concernant la construction de la caserne incendie

CONSIDÉRANT la future construction d'une caserne incendie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions;

<i>Nom</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Montant</i>
<i>1- Odette Roy & Isabelle Jacques</i>	<i>50.567</i>	<i>29 663,55 \$</i>
<i>2- DG3A</i>	<i>43.633</i>	<i>34 377,53 \$</i>
<i>3- Roberge & Leduc</i>	<i>32.332</i>	<i>46 392,41 \$</i>
<i>4- Brunet & Roberge</i>	<i>31.627</i>	<i>37 942,00 \$</i>
<i>5- Réal Lavallée</i>	<i>26.497</i>	<i>49 439,25 \$</i>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3621-05-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation des architectes Odette Roy et Isabelle Jacques au montant de 29 663,55 \$, ayant obtenu le plus haut pointage et étant les plus bas soumissionnaires pour la réalisation des plans et devis pour la caserne incendie de la Municipalité de Scott.

Ouverture des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux – Développement résidentiel Phase 1B

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Scott a reçu quatre (4) soumissions;

<i>Nom</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Montant</i>
<i>1- LVM</i>	<i>26.697</i>	<i>52 439,64 \$</i>
<i>2- Groupe ABS</i>	<i>23.563</i>	<i>57 717,45 \$</i>

3- Inspec-Sol	23.228	64 575,71 \$
4- Laboratoire SM	22.720	66 019,79 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

3622-05-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de LVM pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant le développement résidentiel Phase 1B au montant de 52 439,64 \$, ayant le plus haut pointage final soit de 26.697 et étant le plus bas soumissionnaire.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 18 :45 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier